

SUJET 9

FICHE CANDIDAT

CAS PERRIN

Situation professionnelle

Vous êtes collaborateur de l'agence Raguse.

Vous recevez la visite de Monsieur Perrin qui semblait très inquiet lorsqu'il vous a téléphoné pour prendre rendez-vous.

Monsieur Perrin, âgé de 36 ans, est marié et père de 2 enfants âgés respectivement de 2 et 5 ans.

- Annexes :
1. Assurance scolaire
1bis Assurance scolaire
 2. Documentation camping-car
2bis Tarif camping-car
 3. Documentation G.A.V. Perspective

NB : la réussite de l'entretien n'est pas liée à l'accord du client.

B.P.

Spécialité : **ASSURANCE**

Code Spécialité :

Durée :

Session
2004

Épreuve : **E3 – Communication professionnelle – Sous épreuve E32 – ORALE**
N° sujet : **04-1744**

Coefficient:

Folio
1 / 6

ANNEXE 1

Avec RAGUSE vos enfants sont protégés 24h/24 et 7j/7 de la maternelle à l'université dans le monde entier !

Parce que vos enfants peuvent à tout moment être victimes ou responsables d'un accident, a conçu une assurance scolaire pour les protéger quoi qu'il arrive, et ce à un tarif très compétitif !

1 Vos enfants sont protégés pour toutes les activités liées à leur scolarité*

- pendant les cours,
- pendant les récréations et les inter-cours,
- sur le trajet domicile - école/université,
- durant les sorties de classe,
- durant les séjours linguistiques,
- et pendant les stages d'études.



2 Ainsi que pour tous leurs loisirs et toutes leurs activités extrascolaires*

- pendant leurs activités sportives,
- dans les centres aérés,
- durant les baby-sittings,
- en colonies de vacances.



Avec RAGUSE assurez votre enfant à partir de 9,90 € TTC / an seulement !

3 Grâce à des garanties indispensables et optimales

Si votre enfant est victime d'un accident, nous garantissons :

- le remboursement des frais de soins restant à votre charge (frais de traitements médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation),
- le remboursement des frais de prothèses dentaires,
- le remboursement des frais liés au bris ou à la perte de lunettes ou lentilles,
- une aide pédagogique, si la scolarité de votre enfant doit être interrompue à la suite d'un événement garanti,
- le versement d'un capital si votre enfant est victime d'un dommage corporel (incapacité permanente, décès).



4 Et un atout essentiel : l'assistance

Vous bénéficiez de l'assistance 7j/7 incluse dans toutes nos formules*.

Vous pouvez accéder à notre service d'assistance en cas de maladie ou d'accident grave sur simple appel téléphonique**:

- Remboursement des frais de secours sur piste de ski,
- Intervention d'un médecin,
- Envoi des médicaments indispensables et introuvables sur place,
- Rapatriement sanitaire ou transport médical.



*Selon la formule souscrite, les clauses et conditions du contrat.

**Si votre enfant se trouve à plus de 30 km de chez lui.

B.P.

Spécialité : ASSURANCE

Code Spécialité : N°9

Durée :

Session 2004

Épreuve : E3 – Communication professionnelle – Sous épreuve E32 – ORALE
N° sujet : 04-1744

Coefficient:

Folio 216

ANNEXE 1bis

4 formules au choix, performantes et adaptées à votre budget

Prestations* au bénéfice de votre enfant victime d'un accident :	FORMULE 1 :	FORMULE 2 :	FORMULE 3 :	FORMULE 4 :
	Cette formule s'adresse à ceux qui ne sont pas déjà assurés en responsabilité Civile.	Protection optimale, cette formule vous propose la totalité des garanties avec des montants de rembourse- ment maximum.	Protection complète, cette formule vous offre les mêmes garanties que la formule 2 avec des montants de rem- boursement moins élevés.	Protection minimum, avec cette formule, vous bénéficiez des garanties essentiéles.
	27,50 € TTC	17,60 € TTC	13,00 € TTC	9,90 € TTC
Frais médicaux	200 % T.C.**	300 % T.C.**	200 % T.C.**	100 % T.C.**
Prothèses dentaires par dent	200 €	400 €	200 €	
Bris ou perte de lunettes ou lentilles	200 €	300 €	200 €	
Frais de transport en ambulance ou taxi jusqu'à l'hôpital le plus proche	400 €	400 €	400 €	
Aide pédagogique Frais de rattrapage scolaire au-delà de 20 jours d'arrêt et jusqu'à la fin du 10 ^e mois	200 €/mois	200 €/mois	200 €/mois	
Invalidité permanente à partir de 10%				
De 10% à 29%	20 000 €	20 000 €	20 000 €	8 500 €
De 30% à 59%	35 000 €	35 000 €	35 000 €	17 000 €
De 60% à 79%	85 000 €	85 000 €	85 000 €	45 000 €
De 80% à 100%	200 000 €	200 000 €	200 000 €	100 000 €
Décès	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €

Prestations* au bénéfice du tiers si votre enfant provoque un accident :

Domages corporels	100 Millions d'euros
Domages matériels et immatériels	850 000 €
dont immatériels limités à	150 000 €
Domages au matériel confié au stagiaire	150 000 €
Défense recours	15 000 €



Exemples :

Sur le trajet de l'école
Martin a glissé et s'est foulé la cheville.
Grâce à la formule 3, ses frais de
transport en ambulance jusqu'à l'hôpital
le plus proche, ainsi que les frais
de soins restés à sa charge ont été
remboursés.

B.P.

Spécialité : ASSURANCE

Code Spécialité : N°9

Durée : Session
2004

Épreuve : E3 – Communication professionnelle – Sous épreuve E32 – ORALE
N° sujet : 04-1744

Coefficient: Folio
3 / 6

ANNEXE 2

Avec **RAGUSE Formul' Camping-car**,
nous vous proposons des **couvertures optimales** avec
un choix de **formules adaptées** à votre attente !

Vous recherchez une formule d'assurance
qui soit à la fois économique et performante :

Formul'Eco répond à votre attente !

C'est une formule qui couvre votre responsabilité civile illimitée (même vis-à-vis de votre famille) et la défense de vos intérêts.

Mais également :

Une garantie sécurité du conducteur.

Cette garantie couvre les dommages corporels causés au conducteur du véhicule à la suite d'un accident.

Une protection juridique étendue.

Vous avez un litige avec votre garagiste ou lors de la vente ou l'achat de votre camping-car ; vous êtes cité devant une juridiction pour infraction au Code de la Route en l'absence de dommages causés à des tiers... nous mettons à votre disposition les moyens juridiques et financiers qui vous sont nécessaires pour vous renseigner, vous assister et vous défendre afin de faire valoir vos droits.

Une garantie CONTINENT Assistance 24h/24 sans franchise.

Sur simple appel, en cas de panne ou d'accident, nous vous portons secours dès les premiers kilomètres. Notre assurance couvre également rapatriement, hospitalisation, avance d'argent, véhicule de remplacement...

et, si vous le souhaitez, la mensualisation de votre cotisation.

Vous souhaitez être couvert
en toutes circonstances :

Formul'Plus vous simplifie la route !

C'est la formule tous risques idéale. Elle comprend toutes les garanties proposées dans la Formul'Eco ainsi que le vol, l'incendie, le bris de glaces, les catastrophes naturelles, les tempêtes, les attentats, les dommages tous accidents... y compris le contenu du camping-car jusqu'à 3.049 euros TTC.

Mais également un grand choix d'options de garanties dont voici quelques exemples :

Remboursement "Argus + 25 %" pour tout véhicule de moins de 5 ans.

Remboursement "Valeur d'achat" pour les véhicules de moins d'un an.

Indemnisation crédit-bail.

Votre camping-car est volé ou irréparable par suite d'accident. Vous devez encore 8.000 euros à votre organisme de crédit-bail et votre camping-car ne cote plus que 4.500 euros, nous vous payons la différence (vous pouvez ainsi rembourser intégralement votre dette).

Indemnisation de la privation de jouissance.

En cas d'accident, incendie ou vol entraînant la perte de jouissance du camping-car, nous prenons en charge vos frais d'hébergement à hauteur de 458 euros.

Vol des roues - vandalisme...

B.P.

Spécialité : **ASSURANCE**

Code Spécialité : N°9

Durée :

Session
2004

Épreuve : **E3 - Communication professionnelle - Sous épreuve E32 - ORALE**
N° sujet : **04-1744**

Coefficient:

Folio
416

ANNEXE 2 bis

TARIF CAMPING-CAR

FORMULE ÉCO 1 500 €

FORMULE PLUS 2 000 €

B.P.

Spécialité : **ASSURANCE**

Code Spécialité : N°9

Durée :

Session
2004

Épreuve : **E3 – Communication professionnelle – Sous épreuve E32 – ORALE**
N° sujet : **04-1744**

Coefficient:

Folio
5 / 6

ANNEXE 3

GAV Perspective

Souvent méconnus ou négligés par la plupart d'entre nous, les dommages corporels consécutifs aux accidents domestiques (chute, brûlure...), liés aux loisirs (sport, voyage...), subis lors d'une catastrophe naturelle (tempête, avalanche, tremblement de terre...) ou technologiques (effondrement d'un magasin, intoxication alimentaire... entraînent toujours un bouleversement de l'équilibre familial. Au delà des souffrances physiques, l'accident constitue une épreuve morale pour l'ensemble de la famille qui doit le plus souvent faire face à de **graves difficultés économiques et parfois à des besoins spécifiques**.

La Sécurité Sociale ainsi que les couvertures santé complémentaires prennent en charge **pour partie** les dépenses de santé ; mais **les préjudices financiers et les frais** liés à la modification des conditions de vie après un accident ne sont pas couverts 8 fois sur 10.

Un contrat :

- qui prend en charge l'indemnisation en capital des préjudices économique et physique, subis par chaque membre de votre famille, vous protégeant ainsi des conséquences financières de l'accident ;
- au titre duquel, nous nous engageons à vous indemniser rapidement selon une procédure d'expertise simplifiée.

Des services d'assistance pour vous soutenir dans ces moments difficiles :

- Conseils destinés à faciliter vos démarches administratives,
- Assistance au logement (recherche d'une maison d'accueil, adaptation du domicile, déménagement),
- Assistance morale ou psychologique,
- Recherche de personnel et organisation de service,
- Ecole à domicile,
- Télé-assistance.

Un tarif unique quelle que soit la composition de la famille.

Aucune sélection médicale à l'entrée.

Des facilités de paiement par prélèvement automatique mensuel

Les "Plus" de **GAV** Perspective :

Dès la souscription, vous bénéficiez des services d'assistance liés à la vie quotidienne de la famille (infos vie privée, assistance en cas d'hospitalisation imprévue supérieure à 3 jours) et nous vous offrons la possibilité de souscrire des garanties complémentaires.

Prise en charge des conséquences financières de l'accident jusqu'à 1 million d'euros par personne.

Perspective

s'adapte à votre budget et se décline en trois options :

	Eco	Standard	Confort
Taux d'invalidité permanente à partir duquel vous êtes garanti		30 %	10 %
Indemnités journalières en cas d'hospitalisation pour les parents (par pers.)	—	7,6 €	15,2 €
Durée de règlement maximum	—	Jusqu'à 100 jours	
Frais d'appareillage orthopédique et prothèses à concurrence de	—	4.574 € par assuré*	
Participation aux frais de réparation et chirurgie esthétique à concurrence de	—	4.574 € par assuré*	
Décès simultané des parents	—	30.490 €	
Assistance		Service	
Cotisation mensuelle TTC**	13,50 €	15,15 €	20,60 €

* dans la limite des frais engagés et après intervention du régime obligatoire.

** les droits d'adhésion sont de 10 € à la souscription.

B.P.

Spécialité : **ASSURANCE**

Code Spécialité :N°9.....

Durée : Session
2004

Épreuve : **E3 – Communication professionnelle – Sous épreuve E32 – ORALE**
N° sujet : 04-1744

Coefficient: Folio
6/6